

Producteurs bio : anticipez !

Le marché des produits biologiques est en constante progression et devrait atteindre les 5,5 milliards d'euros en France à la fin de l'année 2015, soit une progression de 10 %. Pour répondre aux attentes de ce marché et dans un souci « d'agro-écologie », les pouvoirs publics ont mis en place un système d'aide à la conversion qui devrait favoriser les nouvelles conversions en France et en Midi-Pyrénées.

Midi-Pyrénées est la première région française productrice de céréales oléo-protéagineux bio depuis plusieurs années. La région connaît cette année une forte progression du nombre d'exploitations et de surfaces en conversion.

Les capacités des marchés à absorber cette nouvelle production sont réelles mais il faut dès à présent anticiper l'arrivée de ces volumes de production bio et en conversion. Aussi, l'ensemble des familles professionnelles bio de Midi-Pyrénées (la Chambre régionale d'agriculture de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, la FRAB Midi-Pyrénées, Coop de France Midi-Pyrénées et Interbio Midi-Pyrénées) s'associent pour adresser un message commun à l'attention de tous les producteurs bio de la région. Chacun doit prendre conscience de l'enjeu et de la nécessité d'organiser les productions et de structurer les filières régionales.

1. Contactez un metteur en marché au plus tôt. Pour commercialiser vos productions et les valoriser au mieux (notamment les productions en C2), les organismes stockeurs devront anticiper les afflux de

produits, et ce, idéalement, dès les premières démarches d'une conversion.

Pour vous aider à orienter vos emblavements, des conseillers sont à votre disposition. Vous pourrez réfléchir ensemble aux cultures les plus appropriées à mettre en place sur votre exploitation selon les marchés et qui sont propres à chaque structure. Le bio reste un marché où l'anticipation des volumes de production et des capacités de stockage est primordiale pour les metteurs en marché. Par leur expertise et leur connaissance de la filière, ils sauront vous orienter et ainsi vous aider à optimiser votre revenu.

2. Pour les prochaines campagnes, les producteurs bio actuels doivent privilégier les cultures à **destination de l'alimentation humaine** (blé de qualité meunière, soja contractualisé...). Les productions **de diversifications et/ou contractuelles** sont également à favoriser lors de l'implantation.

Les nouveaux producteurs doivent privilégier sur leurs surfaces en deuxième année de conversion soit des cultures à destination de l'alimentation animale (blé, soja, maïs...), soit des cultures à destination de débouchés conventionnels qui amèneraient une marge suffisante (tournesol...) ou éventuellement des couverts végétaux à base de légumineuses qui sont une bonne base agronomique de départ avant l'arri-

vée en bio. Pour mémoire, les productions en première année de conversion sont vendues automatiquement dans le circuit conventionnel.

3. Pour sécuriser le plus possible vos débouchés, la **contractualisation précoce** avec un metteur en marché devra se faire idéalement au moment de l'emblavement et au plus tard 4 mois avant la récolte.

4. **Attention aux « mélanges »** : les « méteils » doivent impérativement être contractualisés avec un metteur en marché. Des frais de triage seront prélevés.

Les organisations professionnelles bio de Midi-Pyrénées ont pour objectif principal de structurer les filières régionales, et ce, à partir d'une offre régionale riche et variée, constituée de plus d'une quarantaine de produits de grandes cultures bio et en conversion. Dans un contexte d'un important engouement des conversions, chaque producteur faisant partie d'une ou plusieurs filières (longues et/ou courtes) doit contribuer à la construction d'un socle solide et propice à la consolidation d'une filière rémunératrice pour tous.

Pour toute information complémentaire, contact : Ludivine CUREAU, Tél : 05 61 75 42 84 ludivine.cureau@interbiomp.com (Communiqué)

